

22 NOV. 2017

ARRIVEE

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- présents titulaires : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2017/174

L'an deux mille dix-sept et le 20 octobre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

Présents : B. PLANO, F. DABEZIES, JP COMPAGNET, M. SICARD, A. DUCASSE, C. CORREGE, M. MARTIN, L. LAGES, E. DUCUING, JC CLARENS, J. DEVAUD, S. SIMOIS, J. ABADIE, N SALCUNI, B. FOURCADE, JP. CABOS, H. FORGUES, A. PIASER

Absents excusés : F ROYO, R LACOME.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Vélo Club Lannemezan pour l'année 2017

L'association Vélo Club Lannemezan sollicite une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour l'organisation d'une randonnée VTT et pédestre sur le territoire de la communauté de communes.

Organisée depuis 15 ans, cette manifestation sportive vise à faire découvrir et apprécier la beauté des sites des Baronnies.

Dans le cadre de la compétence Développement touristique, Monsieur le Président propose d'octroyer la subvention sollicitée à cette association.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association Vélo Club Lannemezan pour l'année 2017.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 25 NOV. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.